



DÉLIBÉRATION

du 16 septembre 2025

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, M. Damien GUILLON, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Ludovic LEDUC, Isabelle LEAUTE, Mme Agnès LEMARIE, Jérôme LECERF, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Frédéric LEGRAS, Rosalie OUTIN, (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Bruno CHICOISNE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 septembre 2025</p>
Délibération n°25.5.14	<p>RESSOURCES HUMAINES</p> <p><i>Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - adjoint technique - service Bâtiment propreté des locaux</i></p>

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'en raison du départ au 1^{er} novembre 2025 du responsable du service bâtiments et propreté des locaux et dans l'attente de son remplacement, il convient donc d'assurer la continuité de service. Un avis d'appel à candidatures va être publié. Dans l'attente, il est proposé de créer un emploi non permanent de chargé de la maintenance des bâtiments ouvert sur le grade d'adjoint technique.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **CRÉE** un emploi non permanent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025 permettant le recrutement d'un chargé de la maintenance des bâtiments ouvert sur le grade d'adjoint technique.
- ▶ **DIT** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 mois.
- ▶ **DIT** que le traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,
- ▶ **PRÉVOIT** les crédits correspondants au budget 2025.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance

**Le Maire,
Nadine YOU**



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20250916
25514d-DE Reçu le 17/09/2025